

une des cinq compagnies propriétaires, c'est-à-dire, le *Grand Trunk Western* possède un cinquième des actions, et les locataires-propriétaires sont responsables du financement de la compagnie de terminus. En vertu d'un contrat conclu le 1er mars 1936, la compagnie de terminus émit des obligations garanties par un bail aux termes duquel les cinq compagnies propriétaires et usagères sont tenues de contribuer chaque année sous forme de loyer l'intérêt sur les obligations en cours et chacune un cinquième des paiements au fonds d'amortissement des obligations. La part que la *Grand Trunk Western* devra verser au fonds d'amortissement en 1940 est de \$124,000.

Les conditions de l'accord sont que le *Grand Trunk Western* recevra à l'échéance des obligations du *Western Indiana* d'une valeur correspondante aux sommes versées au fonds d'amortissement.

M. DONNELLY: Quelle est l'échéance des obligations?

M. COOPER: 1862.

M. DONNELLY: 1952 ou 1962?

M. COOPER: 1962.

M. HARRIS: Pourquoi l'administration porte-t-elle le débit des \$14,909,000 pour nouveau matériel dans l'état de 1941 plutôt dans celui-ci, quand les contrats relatifs à ce nouveau matériel ont été négociés au cours de 1940?

M. COOPER: Le matériel sera livré en 1940.

M. HARRIS: Les contrats ont été conclus au cours de 1940?

M. COOPER: En 1939.

M. HARRIS: En 1939?

M. COOPER: Oui.

M. HARRIS: Le débit figurera dans les livres en 1941?

M. COOPER: En 1940.

M. HARRIS: En 1940?

M. COOPER: Oui.

M. HARRIS: Le budget de 1940?

L'hon. M. HOWE: Le premier paiement est pourtant en 1941.

M. HARRIS: Le premier paiement est en 1941. Il ne figure pas au budget de 1940.

M. COOPER: Il n'y a pas de paiement en 1940.

M. HARRIS: Et il n'y aura pas de débit, monsieur le président, dans l'état de 1940?

M. COOPER: Oui, il y en aura un. Le débit figurera à l'état de 1940.

M. HARRIS: Il figurera à l'état de 1940 pour les contrats conclus en 1939?

M. COOPER: Oui.

M. HARRIS: Puis, il y a cette autre question. N'est-ce pas une nouvelle méthode d'acheter le matériel ou de passer des contrats pour le matériel?

L'hon. M. HOWE: Je crois qu'on a suivi cette méthode en 1932. Cette année-là, le gouvernement acheta un certain nombre de locomotives et une quantité considérable de rails et les loua aux chemins de fer par bail portant privilège d'achat. C'est le précédent de la ligne de conduite suivie maintenant.

M. HARRIS: Le capital sera remboursé en quinze ans. Est-ce que les locomotives et le matériel seront mis en retrait à la même époque?

M. HUNGERFORD: Non, probablement dans trente-cinq ou quarante ans.

M. HARRIS: Alors, cette transaction accusera un surplus au bout de quinze ans. Vous aurez encore le matériel.

M. HUNGERFORD: Vous remboursez le capital dans quinze ans.